

des élèves les classes étaient divisées en sections parallèles. L'école était dirigée par 9 maîtresses.

Ajoutons que 3 *maîtres spéciaux* étaient attachés à l'école des garçons de Luxembourg, pour y enseigner l'un le dessin, l'autre le travail manuel (cartonnage), le troisième la gymnastique ;

qu'à Wiltz il y avait 1 maître spécial pour la gymnastique ;

qu'à l'école de Larochette l'ecclésiastique qui enseignait la doctrine chrétienne était chargé aussi du cours d'histoire, et qu'en outre, près de toutes les écoles, des ecclésiastiques étaient désignés pour l'enseignement religieux.

Personnel enseignant. — Le personnel enseignant se composait, d'après ce qui précède, de 13 instituteurs, non compris les 4 maîtres spéciaux, et de 13 institutrices, celles-ci des religieuses.

Des *mutations* dans le personnel eurent lieu près de 2 écoles, l'école des garçons de Differdange et l'école des filles de Niederkorn.

Par rapport à leurs *brevets de capacité* les membres du personnel enseignant se divisent comme suit :

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices.	Membres.
Brevet de 1 ^{er} rang	5	»	5
» 2 ^e »	7	3	10
» 3 ^e »	»	7	7
» 4 ^e »	»	1	4
Sans brevet	1*)	2	3
Totaux.	13	13	26

1) L'instituteur chargé des arts graphiques près de l'école de Wiltz (art. 41 de la loi de 1878).